



**SYNTHÈSE**  
**COMPTE ADMINISTRATIF**  
DE LA MÉTROPOLE DE LYON

2020

Tous budgets, retraités des mouvements inter budgétaires, le compte administratif de la Métropole de Lyon est arrêté à **3 898,5 M€** en recettes et **3 497,5 M€** en dépenses réelles toutes sections confondues.



## FONCTIONNEMENT

Avec des recettes réelles de fonctionnement de **2 943,9 M€** et des dépenses réelles de **2 440,5 M€**, l'autofinancement brut atteint **503,4 M€**.  
L'autofinancement brut permet de dégager, une fois remboursé le capital des emprunts à hauteur de **159,3 M€**, une épargne nette de **344,1 M€**.



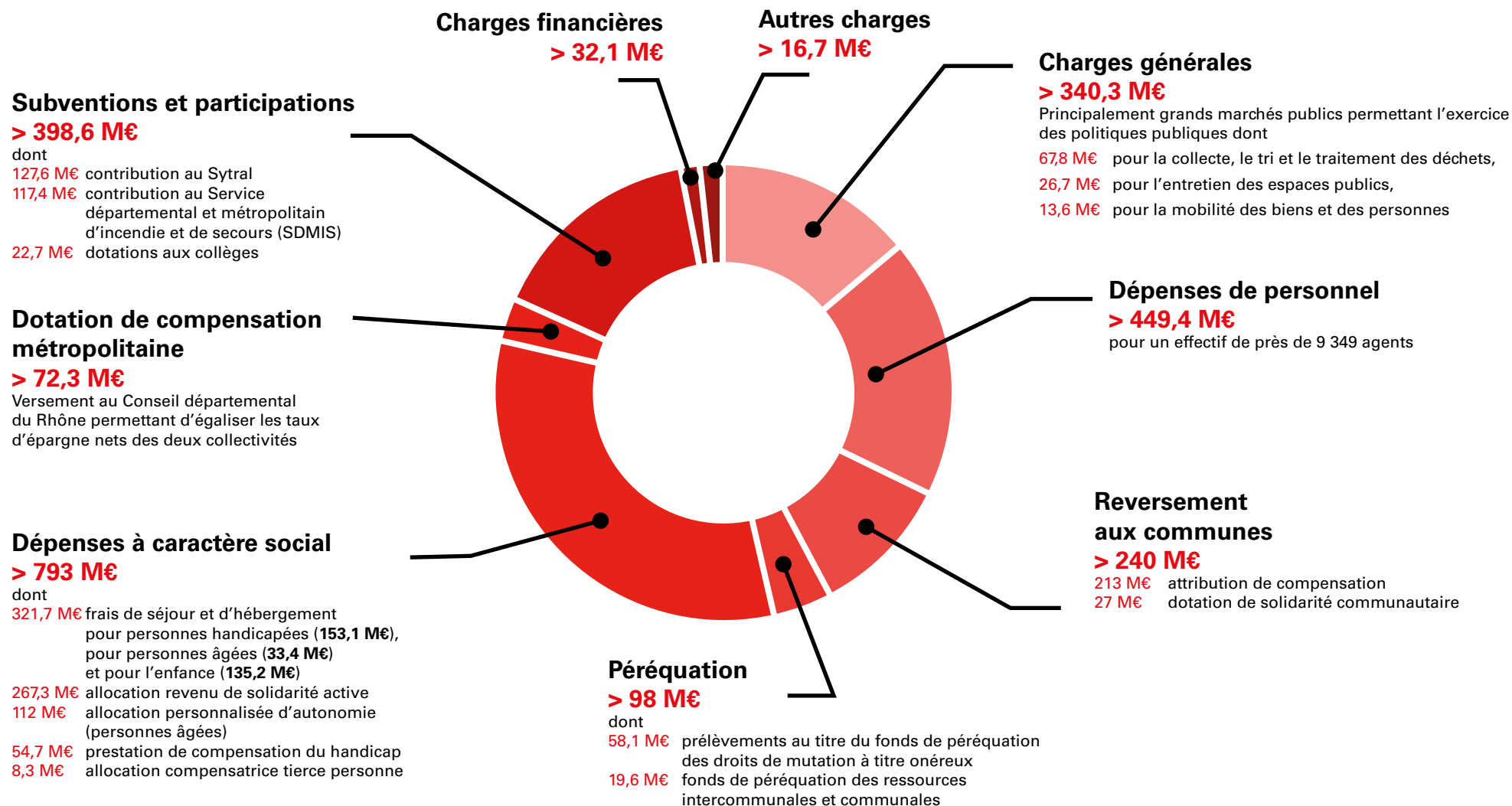
## INVESTISSEMENT

En investissement, les réalisations atteignent **954,6 M€** en recettes et **1 057,1 M€** en dépenses réelles.

L'encours de la dette au 31 décembre 2020 s'établit à **2 085,4 M€** (1 780,4 M€ en 2019) avec une capacité de désendettement de 4 ans et 1 mois (3 ans et 3 mois à fin 2019). Le taux moyen est estimé à 1,41 % à fin 2020 contre 1,71 % à fin 2019.

# FONCTIONNEMENT

**DÉPENSES** 2 440,5 millions €



# FONCTIONNEMENT

**RECETTES 2 943,9 millions €**

## Autres recettes de gestion

**> 487,4 M€**

dont

- 76,9 M€ redevance d'assainissement
- 32,3 M€ péage BPNL
- 23,5 M€ ventes d'eau
- 9,3 M€ parcs de stationnement
- 49,5 M€ participations

## Dotations de l'État

**> 475,4 M€**

dont

- 392,2 M€ dotation globale de fonctionnement
- 57,3 M€ dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle
- 17,2 M€ allocations compensatrices de fiscalité

## Autres recettes fiscales

**> 842 M€**

dont

- 381,2 M€ droits de mutation à titre onéreux
- 128,7 M€ attribution de compensation régionale au titre de la CVAE transférée
- 107,6 M€ fonds national de garantie des ressources individuelles

## Fiscalité sur les entreprises

**> 723,1 M€**

dont

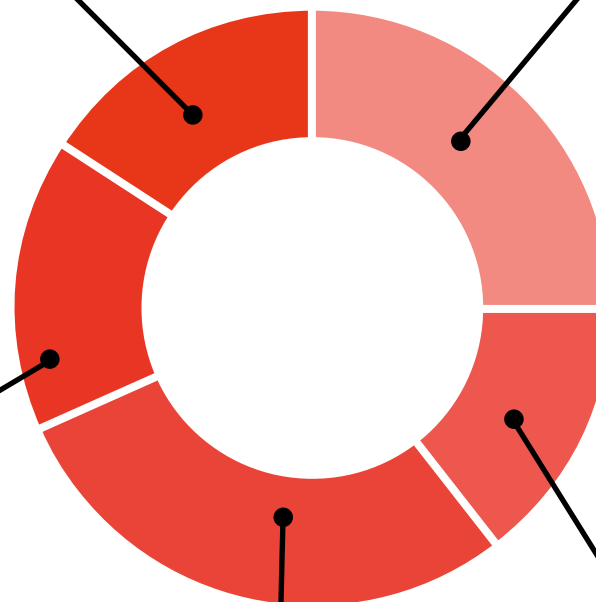
- 319,2 M€ contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)
- 245,5 M€ cotisation foncière des entreprises
- 100,1 M€ taxe foncière sur les propriétés bâties
- 34,6 M€ taxe d'enlèvement des ordures ménagères

## Fiscalité sur les ménages

**> 416,1 M€**

dont

- 172,6 M€ taxe foncière sur les propriétés bâties
- 161,9 M€ taxe d'habitation
- 80,7 M€ taxe d'enlèvement des ordures ménagères



# INVESTISSEMENT

**DÉPENSES 1 057,1 millions €**

## Emprunts

**> 231 M€**

dont

**221 M€** remboursement du capital de la dette

## Dépenses annuelles d'investissement

**> 11,5 M€**

dont

**1,9 M€** de reversement de taxe d'aménagement

**9,6 M€** autres crédits hors programmation pluriannuelle dont créances

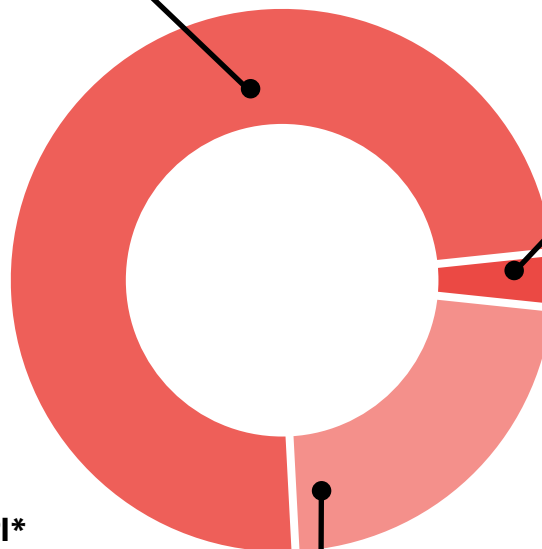
## Crédits opérationnels PPI\*

**> 814,6 M€**

**509,7 M€** pour les études, acquisitions et travaux

**264,7 M€** de subventions versées

**40,2 M€** d'autres crédits opérationnels dont 24,3 M€ de travaux d'aménagement pour le compte de tiers



\*

La PPI ou Programmation pluriannuelle des investissements, ce sont les investissements programmés par la Métropole de Lyon sur son territoire pour la période 2015-2020. C'est à la fois un outil de pilotage et un instrument d'anticipation qui offre une meilleure visibilité financière à moyen terme.

# INVESTISSEMENT

**RECETTES 954,6 millions €**

## Crédits opérationnels PPI \*

**> 55,6 M€**

36,4 M€ de subventions reçues  
 19,2 M€ autres crédits opérationnels  
 dont 17,6 M€ de travaux d'aménagement  
 pour le compte de tiers (remboursement)

## Emprunts

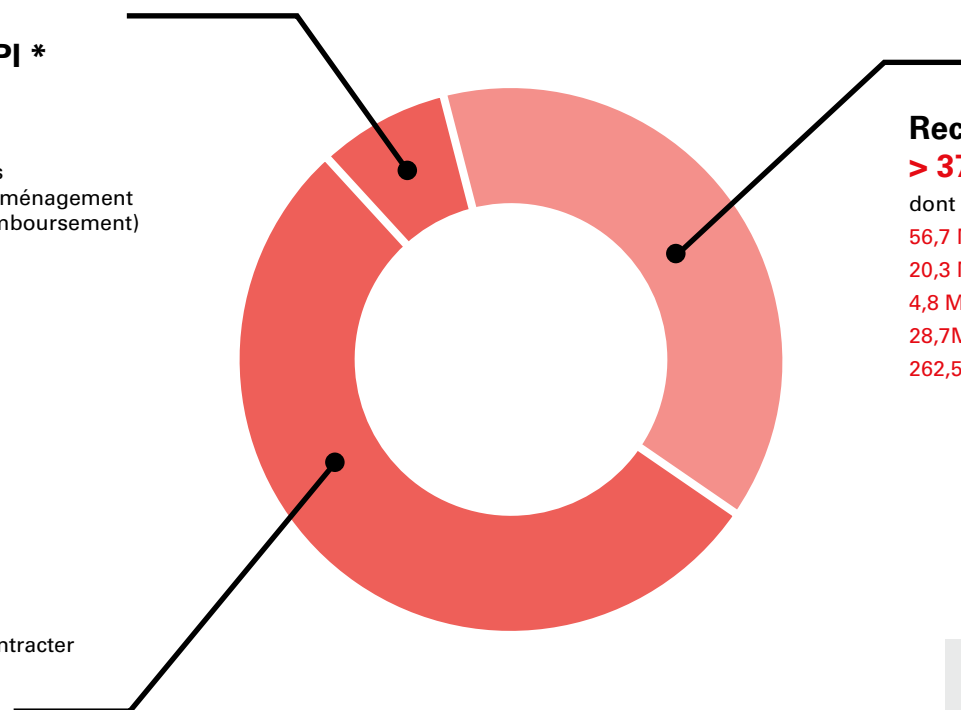
**> 525,9 M€**

dont  
 280,9 M€ d'emprunts à contracter

## Recettes annuelles d'investissement

**> 373,1 M€**

dont  
 56,7 M€ fond de compensation de la TVA (FCTVA)  
 20,3 M€ amendes de police  
 4,8 M€ dotation d'équipement des collèges reçue de l'État  
 28,7 M€ taxe d'aménagement  
 262,5 M€ autres crédits hors programmation  
 pluriannuelle dont créances en recettes



\* La PPI ou Programmation pluriannuelle des investissements, ce sont les investissements programmés par la Métropole de Lyon sur son territoire pour la période 2015-2020. C'est à la fois un outil de pilotage et un instrument d'anticipation qui offre une meilleure visibilité financière à moyen terme.

# ÉCONOMIE, ÉDUCATION, CULTURE ET SPORT

**614,5 M€**

dont **614,4 M€** au budget principal

## Développement économique et compétitivité de la Métropole



**130,4 M€\***

Accompagner le développement des entreprises de la métropole lyonnaise en renforçant leur compétitivité et en proposant une offre d'accueil adaptée à leurs besoins. La Métropole s'appuie sur les facteurs-clés de compétitivité que sont l'innovation et l'entrepreneuriat.

## Rayonnement et attractivité de la Métropole



**18,4 M€\***

Développer le rayonnement et l'attractivité de la métropole lyonnaise en renforçant sa notoriété, sa capacité d'anticipation et de mobilisation, en garantissant la cohérence de son action.

Faire de notre territoire une destination d'accueil incontournable pour les entreprises, les investisseurs, les touristes, les talents. Un véritable « challenger » des grandes métropoles européennes.

\* L'ensemble des dépenses est inscrit au budget principal.

# ÉCONOMIE, ÉDUCATION, CULTURE ET SPORT

## Ville intelligente et politique numérique



**13,5 M€\***

Moderniser l'administration métropolitaine et créer un cadre de vie numérique qui s'appuie sur le déploiement d'infrastructures, la gouvernance des données d'intérêt général et un environnement de confiance numérique.

Faire bénéficier tout le territoire de l'intelligence collective et de la croissance des filières numériques.

## Insertion et emploi



**288 M€\***

Organiser et assurer la gestion du Revenu de solidarité active (RSA), sur le territoire de la Métropole, tout en proposant des parcours facilitant l'insertion sociale et professionnelle.

Mobiliser, autour des questions d'intégration, les acteurs du monde économique pour développer les opportunités de retour à l'emploi durable.

\* L'ensemble des dépenses est inscrit au budget principal.



# ÉCONOMIE, ÉDUCATION, CULTURE ET SPORT

## Enseignement supérieur et recherche



**25 M€\***

Accompagner l'enseignement supérieur dans son développement, conforter le rôle de l'Université de Lyon et proposer aux étudiants des services pour améliorer leur cadre de vie.

## Éducation



**96,7 M€\***

Accueillir les collégiens de la Métropole dans un cadre de qualité et adapté aux évolutions pédagogiques. La Métropole prend en charge la construction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement des collèges publics, y compris le recrutement et la rémunération des agents affectés à l'entretien et la restauration. Elle verse aussi les dotations nécessaires au fonctionnement des collèges privés sous contrat d'association.

La Métropole soutient également des actions éducatives pour encourager la réussite scolaire, le bien-être à l'école et le développement de la citoyenneté.

\* L'ensemble des dépenses est inscrit au budget principal.

# ÉCONOMIE, ÉDUCATION, CULTURE ET SPORT

## Culture



**38,7 M€\***

La Métropole soutient la création et la diffusion, les enseignements artistiques, la lecture publique mais aussi la valorisation du patrimoine. Cette politique publique vise à faire de la métropole lyonnaise une métropole créative, interculturelle et inclusive, qui favorise la connaissance, l'échange et la transmission des savoirs. Une métropole qui rayonne à l'international par ses festivals, ses biennales et ses coopérations culturelles.

## Sport



**3,7 M€\***

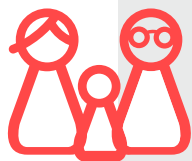
Soutenir les principaux acteurs du monde sportif, dans toute leur diversité, au niveau local pour une animation des territoires, mais aussi au niveau national ou international pour les clubs de haut niveau, véritables ambassadeurs de la Métropole. Cette politique a aussi pour finalité de croiser avec les thématiques de la santé, du handicap, de la jeunesse et de l'éducation, de l'insertion et de l'emploi pour faire du sport un levier supplémentaire au service de ces politiques publiques.

\* L'ensemble des dépenses est inscrit au budget principal.

## SOLIDARITÉ ET HABITAT

**634,6 M€\***

### Politique de l'enfance et de la famille



**157 M€\***

La Métropole anime la politique de prévention et de protection de l'enfance. Elle accompagne les familles en difficultés éducatives.

La Métropole met en oeuvre des mesures de protection en cas de danger avéré : l'Institut départemental de l'enfance et de la famille, accueille et accompagne des enfants jusqu'à 18 ans et des mères avec leurs enfants de moins de 3 ans (placés sur décision judiciaire ou à la demande des parents).

La Métropole attribue également les agréments des candidats à l'adoption.

### Protection maternelle infantile et prévention santé



**5,8 M€\***

La Métropole assure le suivi des grossesses, des préparations à la naissance et à la parentalité et peut aider à organiser le quotidien avec l'enfant.

Elle accompagne et oriente la famille lorsque le nourrisson est hospitalisé en service de néonatalogie ou porteur de handicap.

Elle veille également à la santé des enfants et réalise un bilan de santé pour tous les enfants de 3-4 ans scolarisés à l'école maternelle.

Responsable de l'agrément des structures collectives ou individuelles d'accueil du jeune enfant, elle guide dans le choix du mode d'accueil pour l'enfant.

\* L'ensemble des dépenses est inscrit au budget principal.

# SOLIDARITÉ ET HABITAT

## Handicap



**226,8 M€\***

La Métropole de Lyon pilote la politique publique à destination des personnes en situation de handicap.

Elle les accompagne tout au long de leur parcours et projet de vie, de la petite enfance à l'âge adulte, du domicile à l'établissement, dans leurs déplacements et leur vie quotidienne, personnelle, familiale et professionnelle.

Via les Maisons de la Métropole et en lien avec la Maison départementale - métropolitaine des personnes handicapées (MDMPH), la Métropole informe, oriente et accompagne les personnes en situation de handicap, évalue leurs besoins, instruit leurs demandes et attribue les prestations.

## Politique du vieillissement



**154,1 M€\***

Chef de file de la politique gérontologique sur son territoire, la Métropole coordonne les actions sociales en faveur des personnes âgées afin de les accompagner tout au long de leur parcours de vie et de perte d'autonomie, du domicile à la vie en établissement.

L'objectif est de favoriser le maintien à domicile, de garantir un accueil de qualité pour les personnes âgées dépendantes et de contribuer à la protection de la personne âgée vulnérable.

Le versement des prestations, de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et de l'aide sociale, contribue à la mise en oeuvre de cette mission.

## Habitat et logement



**91 M€\***

La Métropole œuvre pour que chacun puisse trouver une solution de logement adaptée à son parcours et à sa situation.

La politique logement s'adresse à toutes les populations en difficulté ou en situation de précarité afin de permettre l'accès ou le maintien dans des logements adaptés.

Elle s'articule avec les actions menées en faveur de l'habitat comme le financement de la production de nouveaux logements, le rééquilibrage de l'offre et l'introduction de la mixité dans les quartiers.

La Métropole conduit de grands projets d'aménagement incluant la construction de logements.

Elle a une action de planification, notamment avec la mise en oeuvre du PLU-H.

\* L'ensemble des dépenses est inscrit au budget principal.

# AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

**385,8 M€**

dont **369,6 M€** au budget principal

## Cohésion territoriale (dont Politique de la ville)



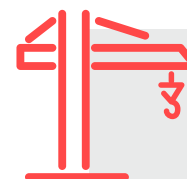
**47,2 M€**

dont **45,2 M€** au budget principal

Favoriser l'équité entre les territoires de la Métropole et l'égalité des citoyens dans l'accès aux droits et services.

Cette politique s'appuie sur le contrat de ville métropolitain signé en juillet 2015 par l'État, la Région, la Métropole, 23 communes, les bailleurs sociaux et leurs partenaires autour du développement économique et de l'emploi, du lien social et de l'amélioration du cadre de vie.

## Développement urbain



**212,9 M€**

dont **198,8 M€** au budget principal

Accompagner le développement de l'agglomération et l'aménagement du territoire, en cohérence avec les différentes politiques publiques de la Métropole.

Mise en cohérence de nombreuses thématiques dont l'habitat, le développement économique, la préservation des ressources naturelles, la qualité des espaces publics et la mobilité.

## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

### Espaces publics : conception, entretien et gestion du domaine public



**49,8 M€\***

Au cœur des préoccupations de la Métropole : la qualité et la facilité d'usage des espaces publics dont elle gère la conception, l'entretien et la gestion.

Les questions de conception, de coûts de gestion, d'entretien (propreté entre autres) et d'usage (prise en compte de toutes les mobilités, notamment modes doux) sont traitées conjointement.

### Coopérations territoriales



**75,8 M€\***

Développement des partenariats avec des établissements publics de coopération intercommunale, des communes ou des structures comme le Pôle métropolitain ou le SEPAL (Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise).

Cette politique s'appuie sur des outils de planification stratégique ou d'échanges qui ont permis l'émergence de projets décisifs, comme celui de la Plaine St-Exupéry.

\* L'ensemble des dépenses est inscrit au budget principal.

## MOBILITÉ

**349,8 M€**

dont **343,1 M€** au budget principal

## ENVIRONNEMENT

**365,3 M€**

dont **171,9 M€** au budget principal

### Mobilité des biens et des personnes



**349,8 M€**

dont **343,1 M€** au budget principal

En lien avec le développement urbain, cette politique impulse une métropole multipolaire, favorisant le lien entre les territoires, les distances courtes et une mobilité choisie.

Autorité organisatrice de la mobilité, la Métropole, en lien avec le Sytral, la Région et l'État, oeuvre pour le développement de sites bien desservis par les transports en commun, l'optimisation des infrastructures existantes, la promotion des modes doux, de la voiture partagée et des transports en commun, dans une perspective de préservation de la qualité de l'air.

### Transition énergétique



**17,5 M€**

dont **6,5 M€** au budget principal

La politique de transition énergétique place la Métropole en chef de file avec pour objectif de développer les énergies renouvelables et l'écologie industrielle, maîtriser la dépense en énergie, renforcer et coordonner la planification territoriale de la production énergétique, organiser et garantir le service public de l'énergie, notamment les réseaux de chaleur urbains et les concessions de gaz et électricité.

# ENVIRONNEMENT

## Cycle de l'eau



**89,9 M€**

dont **8,8 M€** au budget principal

La Métropole assure la distribution d'eau potable, l'assainissement des eaux usées, la gestion des eaux pluviales et la prévention du risque inondation.

Ces actions s'inscrivent dans un contexte réglementaire en pleine évolution et de plus en plus exigeant.

## Cycle des déchets



**102,4 M€**

dont **1,4 M€** au budget principal

Favoriser la réduction des déchets à la source, le développement du recyclage, la valorisation énergétique des déchets ménagers et assimilés (chauffage urbain), le développement du réemploi et des recycleries, etc.

La Métropole informe et sensibilise les habitants au tri des déchets.

\* L'ensemble des dépenses est inscrit au budget principal.



# ENVIRONNEMENT

## Qualité de vie, santé & environnement, risques



**142,7 M€\***

Articuler les questions environnementales du cadre de vie avec la prise en compte des enjeux de santé des habitants.

Cette politique concerne des domaines aussi divers que la qualité de l'eau, la lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores, la prévention et la gestion des risques naturels et technologiques, la qualité de l'alimentation, mais aussi la sensibilisation aux comportements individuels contribuant à la santé publique.

## Espaces naturels, agricoles et fluviaux



**12,8 M€**

dont **12,8 M€** au budget principal

Préserver les espaces non bâtis, dans le cadre d'un développement urbain vertueux. Cette politique s'appuie notamment sur des projets de mise en valeur et de gestion des espaces naturels et de promotion des activités agricoles.

Son volet fluvial cherche à mettre en valeur le Rhône et la Saône, à préserver le milieu aquatique et à faire des préconisations en matière de transport de marchandises et de développement touristique.

\* L'ensemble des dépenses est inscrit au budget principal.

# RESSOURCES

**1 147,5 M€**

dont **1 041,5 M€** au budget principal

## Fonctionnement de l'institution

### Fonctionnement de l'institution

Fonctionnement de la Métropole : ressources humaines, interventions logistiques, patrimoine et bâtiments, politique assurantielle.

### Gestion financière

Gestion de la dette (remboursement du capital, gestion du produit des emprunts et de la trésorerie) et des ressources de la collectivité issues des recettes fiscales et des dotations de l'État.



Fonctionnement

**542,8 M€**

dont **469,8 M€** au budget principal

Gestion financière

**604,7 M€**

dont **571,8 M€** au budget principal